

2025/09/22

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 septembre 2025 - Délibération n° 2025/09/22

OBJET : ADOPTION DU RPQS 2024 DE LA REGIE INTERCOMMUNALE CTDMA

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 août, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SPRINGER Liliane – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAU VAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – GUARGEL Karine – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – VERGNAUD Didier – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc - CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAGRANGE Serge – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – LAPORTE Martine - CAILLAUD Monique – PARAYRE Régis – LUMY Bernard

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – MAGOUTIER Gérard - CLOCHON Bruno – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – DUGAY Jean-Pierre – ROYERE Joël – COUCAUD Thierry – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – DEPATUREAUX Gilles – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick – MEYER Christian

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Philippe BOUDEAU
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAU VAT
4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
5. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Claudine DAURY
6. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Thierry GAILLARD
8. M. SIMON-CHAUTEMPS Franck donne pouvoir à Pierre-Marie NOURISSEAU

Suppléances : VERGNAUD Didier – LUMY Bernard – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Martine LAPORTE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	38	46			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
46	0	0	0	0	0

Vu les articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Vice-Président rappelle que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) doit être « présenté à l'assemblée délibérante de la Communauté de communes au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ».

Considérant que la clôture de l'exercice de l'année N du budget annexe CTDMA s'effectue seulement le 31 janvier de l'année N+1, bénéficiant de la « journée comptable complémentaire », la présentation du RPQS de gestion des déchets ménagers et assimilés doit être effectuée au plus tard le 31 octobre 2025.

Le service « CTDMA/ EC » de la Communauté de Communes a établi le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets, en lien avec la matrice des coûts de l'ADEME.

Le rapport a été adressé au préalable aux Conseillers communautaires et présenté en séance.

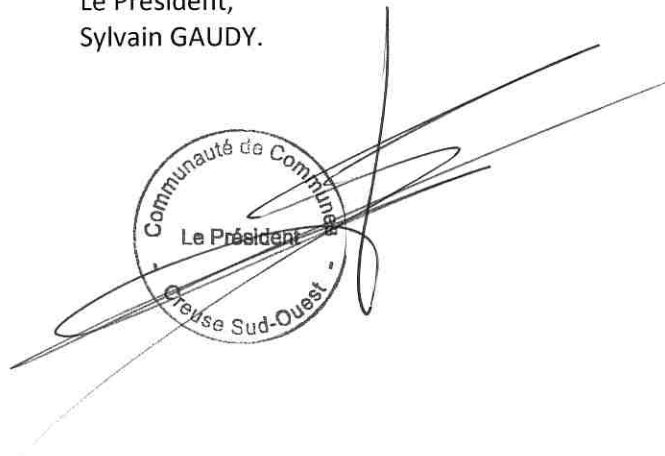
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés pour 2024, annexé à la présente délibération ;
- Décide de transmettre, pour information, la présente délibération aux communes relevant du service en régie ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A circular official stamp of the 'Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest' is visible, with the text 'Le Président' in the center. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.